

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/42

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le mardi 13 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : CENTRE ALLOTEMENT (M14 soumis au FCTVA) – Vote du Budget Primitif 2014

Vu le projet de budget annexe du CENTRE D'ALLOTEMENT pour l'exercice 2014 transmis et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2014 du CENTRE D'ALLOTEMENT, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses : propositions nouvelles : **5 660 €** (pour rappel total budget : 614 395 €)

Recettes : propositions nouvelles : **88 437 €** (pour rappel total budget : 614 395 €)

Fonctionnement

Dépenses : **11 705 €**
Recettes : **11 705 €**

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

